



CANADIAN WILDLIFE FEDERATION
FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 28 février 2010

Fédération canadienne de la faune
États financiers
Pour l'exercice terminé le 28 février 2010

Table des matières

| | |
|---|----|
| Rapport des vérificateurs | 1 |
| États financiers | |
| Bilan | 2 |
| État de l'évolution de l'actif net | 3 |
| État des résultats d'exploitation | 4 |
| État des flux de trésorerie | 5 |
| Sommaire des principales conventions comptables | 6 |
| Notes afférentes aux états financiers | 14 |
| Annexe des dépenses | 21 |

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Fédération canadienne de la faune

Nous avons vérifié le bilan de la Fédération canadienne de la faune au 28 février 2010 ainsi que les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fédération. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fédération au 28 février 2010, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Tel que la Loi sur les corporations du Canada l'exige, nous rapportons que, à notre avis, ces principes comptables ont été appliqués selon une méthode comparable avec celle de l'année précédente.

Collins Barrow Ottawa s.r.l.

Comptables agréés, experts-comptable autorisés

le 6 juin 2010

Fédération canadienne de la faune

Bilan

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février **2010** **2009**

Actif

Actif à court terme

| | | |
|--|------------------|------------------|
| Espèces et quasi-espèces (note 1) | 2 662 \$ | 3 270 \$ |
| Débiteurs | 207 | 132 |
| Dépenses payées d'avance | 283 | 417 |
| | 3 152 | 3 819 |
| Placements (note 2) | 6 795 | 6 196 |
| Placement affecté (note 3) | 200 | 200 |
| Immobilisations (note 4) | 2 319 | 2 133 |
| Frais d'acquisition reportés des donateurs (note 5) | 556 | 906 |
| | 13 022 \$ | 13 254 \$ |

Passif et actifs nets

Passif à court terme

| | | |
|---|--------------|--------------|
| Créditeurs et charges à payer (note 6) | 1 478 \$ | 2 007 \$ |
| Obligations découlant des cotisations annuelles échéant au cours du prochain exercice | 400 | 422 |
| | 1 878 | 2 429 |
| Obligations découlant des cotisations annuelles | 127 | 140 |
| | 2 005 | 2 569 |

Actifs nets

| | | |
|--|------------------|------------------|
| Affectés pour fin de dotation (notes 3 et 7) | 556 | 906 |
| Réserves affectées à l'interne (note 7) | | |
| Investis en immobilisations | 200 | 200 |
| Investis dans les frais d'acquisition reportés des donateurs | 2 319 | 2 133 |
| Remplacement d'immobilisations | 250 | 250 |
| Fonds de roulements | 3 339 | 2 960 |
| Programmes | 4 094 | 3 079 |
| Contingent des versements obligatoires | - | 1 018 |
| Profits (pertes) nets sur placement non réalisés (note 2) | 259 | 139 |
| | 11 017 | 10 685 |
| | 13 022 \$ | 13 254 \$ |

Pour le conseil:

Larry Leigh

Bob Morris

Président

Trésorier

Fédération canadienne de la faune

État de l'évolution de l'actif net

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 28 février

2010

2009

Réserves internes affectées pour

| | Affectés pour fin de donation | Investis en Immobilis- ations | Investis dans les frais d'acquisition reportés des donateurs | Remplace- ment des Immobilis- ations | Fonds de roulement | Pro- grammes | Contingent des versements obligatoires | Profits (pertes) nets sur placement non réalisés (note 2) | Non affectés | Total | Total |
|---|--|--|--|---|-----------------------|-----------------|---|---|-----------------|-----------|-----------|
| Solde, au début de l'exercice | 200 \$ | 2 133 \$ | 906 \$ | 250 \$ | 2 960 \$ | 3 079 \$ | 1 018 \$ | 139 \$ | - | 10 685 \$ | 11 177 \$ |
| Excédent (déficience) des revenus sur les dépenses pour l'exercice | - | (157) | (980) | - | - | - | - | 120 | 1 349 | 332 | (492) |
| Investissement en immobilisations | - | 343 | - | - | - | - | - | - | (343) | - | - |
| Placements dans les frais d'acquisition des donateurs | - | - | 630 | - | - | - | - | - | (630) | - | - |
| Virements internes | - | - | - | - | 379 | 1 015 | (1 018) | - | (376) | - | - |
| Solde, à la fin de l'exercice | 200 \$ | 2 319 \$ | 556 \$ | 250 \$ | 3 339 \$ | 4 094 \$ | - | 259 \$ | - | 11 017 \$ | 10 685 \$ |

Fédération canadienne de la faune

État des résultats d'exploitation

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

| Pour l'exercice terminé le 28 février | 2010 | 2009 |
|---|---------------|-----------------|
| Revenus | | |
| Cotisations annuelles | 598 \$ | 619 \$ |
| Dons | 12 130 | 13 364 |
| Legs | 1 617 | 1 931 |
| Royautés et commissions | 30 | 27 |
| Revenu provenant du programme d'éducation (note 3) | 300 | 308 |
| Revenu de placements (note 2) | 388 | 294 |
| Autres | 37 | 117 |
| | 15 100 | 16 660 |
| Dépenses (annexe) | | |
| Programmes de préservation de la faune | | |
| Programmes d'éducation | 7 552 | 9 306 |
| Cotisations annuelles - publications | 675 | 564 |
| Autres programmes | 835 | 1 013 |
| Services de soutien | | |
| Levée de fonds (note 11) | 4 392 | 4 910 |
| Administration et frais généraux | 1 314 | 1 350 |
| Cotisations annuelles - publications | - | 9 |
| | 14 768 | 17 152 |
| Excédent (défiance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice | 332 \$ | (492) \$ |

Fédération canadienne de la faune

État des flux de trésorerie

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

| Pour l'exercice terminé le 28 février | 2010 | 2009 |
|--|-----------------|-----------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Excédent (défiance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice | 332 \$ | (492) \$ |
| Adjustements pour | | |
| Gain sur cession d'immobilisations | - | (13) |
| Amortissement des immobilisations | 157 | 168 |
| Amortissement des frais d'acquisition des donateurs | 980 | 1 212 |
| Profits nets sur placement à long terme réalisés | (17) | (9) |
| Profits nets sur placement à long terme non réalisés (note 2) | (120) | (47) |
| | 1 332 | 819 |
| Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8) | (590) | 675 |
| | 742 | 1 494 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Produits résultant de l'aliénation d'immobilisations | - | 17 |
| Acquisition d'immobilisations | (343) | (113) |
| Augmentation des créditeurs et charges à payer reliés aux dépenses immobilisées | 85 | - |
| Frais d'acquisitions capitalisés des donateurs | (630) | (1 308) |
| Produits nets sur vente (coût d'acquisition) de placements à long terme | (462) | 1 526 |
| | (1 350) | 122 |
| Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice | (608) | 1 616 |
| Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice | 3 270 | 1 654 |
| Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice | 2 662 \$ | 3 270 \$ |
| Représenté par | | |
| Encaisse (note 1) | 113 \$ | 162 \$ |
| Fonds du marché monétaire (note 1) | 2 549 | 3 108 |
| | 2 662 \$ | 3 270 \$ |

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2010

Nature de l'exploitation La Fédération est incorporée sans capital-actions sous la Partie II de la Loi sur les corporations du Canada et vise à promouvoir la qualité et l'entretien de la faune canadienne et de l'environnement. Le nom légal de la Fédération est La Fédération Canadienne de la Faune Inc. et opère sous le nom de La Fédération Canadienne de la Faune. La Fédération est constituée comme organisme de charité, elle est donc exonérée d'impôt et peut émettre des reçus officiels aux fins d'impôts à ses donateurs. Cette organisation opère grâce aux cotisations et dons reçus de ses divers membres et donateurs. La Fédération publie et distribue à ses membres des revues qui touchent différents aspects reliés à la faune, ce qui constitue la majeure partie de son programme d'éducation. La Fédération publie aussi d'autres informations éducatives et vend de la documentation relié à la nature visant à informer les gens au sujet de la préservation de la faune.

De plus, la Fédération entreprend aussi des projets de recherche spécifiques au sujet de la préservation de la faune. Elle représente aussi les intérêts des Canadiens qui se soucient de la faune et de l'environnement.

Utilisation d'estimations La préparation d'états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, requiert l'utilisation d'estimations et de suppositions qui affectent la présentation des actifs et passifs en date de fin d'exercice ainsi que des recettes et dépenses de la période terminée à cette date. Les résultats de l'exercice pourraient s'avérer différents des estimations et suppositions des dirigeants à mesure que des informations additionnelles seront obtenues. Ces estimations et suppositions sont révisées de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont enregistrés à l'exercice dans lequel ils sont connus.

Les estimations significatives comprennent les hypothèses utilisées lors de l'estimation de la juste valeur des placements, lors de l'établissement de la vie utile et de l'amortissement des immobilisations, lors de l'estimation du montant, la période d'amortissement et le bénéfice futur des frais d'acquisition reportés des donateurs, et lors de l'estimation des provisions pour les charges à payer.

Instruments financiers Les normes comptables sur les instruments financiers requièrent que tous les actifs financiers et les passifs financiers soit catégorisés selon leurs caractéristiques, l'intention des cadres ou le choix de la catégorie dans certains cas. Les actifs financiers doivent être catégorisés comme actif détenu à des fins de transactions, placement détenu jusqu'à leur échéance, actif disponible à la vente ou prêt et créance. Les passifs financiers doivent être catégorisés comme passif détenu à des fins de transactions ou autre passif. Lorsque comptabilisés initialement, les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Durant les exercices ultérieurs, les actifs financiers et

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2010

**Instruments financiers
(suite)**

les passifs financiers détenus à des fins de transactions ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente seront évalués à leur juste valeur.

Les gains et les pertes résultant de la variation de la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier détenu à des fins de transactions seront comptabilisés aux résultats d'exploitations lorsqu'ils auront lieu et seront séparés par la Fédération comme composante des résultats d'exploitation et séparés comme composante affectée à l'interne de l'actif net jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, ou comme composante des contributions reportées si la variation de la juste valeur d'un actif financier détenu à des fins de transactions est affectée. Les variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées comme augmentation ou diminution directe de l'actif net jusqu'à ce qu'elles soient réalisées ou qu'il y ait une diminution en valeur autre que temporaire, qui alors serait comptabilisées aux résultats d'exploitation.

Les items classés dans les catégories suivantes seront comptabilisés au coût amorti et les gains ou pertes sont comptabilisés aux résultats d'exploitation lorsque réalisés ou qu'il y ait eu une diminution de valeur autre que temporaire. Ces catégories comprennent les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers de la Fédération sont composés des espèces et quasi-espèces, des placements, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer ainsi qu'une ligne de crédit.

Les espèces et quasi-espèces, et les placements sont catégorisés comme étant détenus à des fins de transactions et sont comptabilisés à leur juste valeur basée sur les valeurs de la bourse tel que fournis par les courtiers de placement de la Fédération.

Les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, et la ligne de crédit sont comptabilisés au coût amorti, qui, à moins d'avis contraire, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

À moins d'avis contraire, selon l'avis de la direction, la Fédération n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt, à un risque de taux de change, ni à un risque de crédit important qui proviendraient des instruments financiers.

**Instruments financiers,
Information à fournir**

La Fédération a opté de fournir l'information et présenter les instruments financiers selon le chapitre 3861 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), Instruments financiers - informations à fournir et présentation, en ce qui concerne ces états financiers, plutôt que les chapitres 3862 et 3863 du manuel de l'ICCA qui sont plus demandants. Ce choix est permis selon les normes comptables des organismes sans but lucratif.

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2010

Gestion des risques financiers

La Fédération gère son portefeuille de placements selon les montants de ses actifs nets affectés à la réserve de fonds de roulement et à la réserve de programmes. La somme de ces réserves forme le "point de référence". Les placements typiques basés sur ce "point de référence" sont tel qui suit:

- Les réserves d'encaisse sous le "point de référence" sont investies dans des placements à court terme. Cette approche permet de maximiser les revenus d'intérêts en gardant une liquidité des actifs. Une combinaison de fonds monétaire et de placements à revenus fixe serait utilisée dans ce genre de situation.
- Les réserves d'encaisse au dessus du "point de référence" sont investies dans les placements à plus long terme. Ces placements sont évalués en tenant compte du risque auquel les ressources de la Fédération sont exposées et le rendement attendus. En tout temps, la Fédération investit et gère ces placements tel que ferait un investisseur prudent. Une combinaison de fonds de revenu et de fonds équilibré conservateur serait utilisé dans ce genre de situation.

De plus, l'encaisse de la Fédération est détenue par une banque à charte Canadienne.

La Fédération n'est pas impliquée dans des activités de couvertures et ne possède ou n'utilise aucun instrument dérivé pour transiger.

Frais de transaction

Les frais de transaction, s'il a lieu, reliés aux instruments financiers de la Fédération sont comptabilisés aux opérations lorsqu'encourus.

Constatation des produits

La Fédération utilise la méthode des reports pour comptabiliser les contributions. Les contributions affectées, incluant les contributions gouvernementales, sont constatées à titre de recettes de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les contributions non affectées, incluant les dons, les legs, les royautés et les commissions sont constatés à titre de recettes lorsque ces montants ont été reçus ou sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

Les cotisations annuelles sont comptabilisées initialement comme obligations découlant des cotisations annuelles au bilan et les recettes qui en dérivent sont comptabilisées durant la période de souscription au magazine en question.

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2010

| | | | | | | | |
|--|---|---------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------------------|
| Constatation des produits (suite) | <p>Les variations de juste valeur sur les placements sont comptabilisées comme revenu de placement et constatées comme revenu à l'état des résultats d'exploitation ou comme une composante des contributions reportées si le revenu de placement est affecté.</p> <p>Les revenus de placement affecté sont constatés à titre de recettes dans l'exercice auquel les dépenses qui y sont reliées sont engendrées. Les revenus de placement non-affecté sont constatés lorsqu'ils sont réalisés.</p> | | | | | | |
| Devise étrangère | <p>La conversion en dollars canadiens des transactions qui ont eu lieu au cours de l'année en dollars américains, se fait au taux de change effectif à la date de la transaction. La conversion en dollars canadiens des actifs monétaires en dollars américains se fait au taux de change effectif en fin d'exercice. Tous gains ou pertes qui résultent de cette conversion sont inclus dans la détermination de l'excédent (déficience) des recettes sur les dépenses pour l'année.</p> | | | | | | |
| Services reçus gratuitement | <p>Les membres de la direction offrent leurs services gratuitement à la Fédération. Ces services non pas été reflétés aux états financiers en raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur.</p> | | | | | | |
| Immobilisations | <p>Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations reçus par voie de don sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de la contribution, lorsqu'elle peut être raisonnablement déterminée. L'amortissement est imputée selon la durée de vie estimative des actifs aux taux suivants:</p> <table><tr><td>Bâtiment et améliorations</td><td>40 ans, amortissement linéaire</td></tr><tr><td>Équipement informatique et de bureau</td><td>5 ans, amortissement linéaire</td></tr><tr><td>Mobilier de bureau</td><td>10 ans, amortissement linéaire</td></tr></table> | Bâtiment et améliorations | 40 ans, amortissement linéaire | Équipement informatique et de bureau | 5 ans, amortissement linéaire | Mobilier de bureau | 10 ans, amortissement linéaire |
| Bâtiment et améliorations | 40 ans, amortissement linéaire | | | | | | |
| Équipement informatique et de bureau | 5 ans, amortissement linéaire | | | | | | |
| Mobilier de bureau | 10 ans, amortissement linéaire | | | | | | |
| Frais d'acquisition des donateurs | <p>Ces frais sont amortis sur une période de trois ans basé sur la méthode de l'amortissement proportionnelle à l'ordre inversé des années, ce qui représente les bénéfices futurs attendus.</p> | | | | | | |
| Allocation des dépenses | <p>La Fédération entreprend l'éducation, la conservation, la publication pour les membres, des levées de fonds ainsi que d'autres programmes. Les coûts de chaque programme comprend les dépenses qui sont directement reliées fournir le programme ainsi que les coûts indirects alloués parmi certains programmes. La Fédération encours aussi des dépenses générales et administratives reliées directement au support de ces programmes. Les dépenses générales et administratives qui supportent les programmes ne sont pas allouées aux coûts indirects des programmes.</p> | | | | | | |

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2010

Allocation des dépenses (suite) Les programmes d'éducation et de levée de fonds utilisent les mêmes matériaux, brochures et postages. Les coûts des matériaux et brochures utilisés directement par le programme d'éducation ou de levée de fonds sont inclus dans chacun des programmes. Certains des matériaux et brochures inclus dans les campagnes de levée de fonds sont aussi postés à des individus qui furent identifiés comme bénéficiaires potentiels des programmes d'éducation. Une portion des coûts de ces matériaux et brochures en question fut allouée du programme de levée de fonds au programme d'éducation basé sur un estimé du pourcentage d'espace de la brochure dédié à l'information éducative dans le matériel posté.

Changement ultérieur des conventions comptables Dans le cas des organismes à but non lucratif, l'ICCA a modifié certains des principes comptables généralement reconnus au Canada, dans son manuel au chapitre 4400, Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif. Ces modifications ont trait aux normes régissant la présentation et les déclarations et elles n'auront donc aucun effet sur la situation financière nette de la Fédération, ni sur les résultats de ses activités. En outre, l'ICCA a établi une nouvelle norme dans son manuel, au chapitre 4470, Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - Information à fournir.

Ces chapitres entrent en vigueur à compter des exercices financiers commençant après le 1^{er} janvier 2009, et par conséquent, la Fédération a adopté ces changements pour les états financiers de l'exercice qui prend fin le 28 février 2010. Les effets de l'adoption de ces modifications sur la présentation des états financiers de la Fédération sont soulignés ci-bas. Ces changements reliés aux normes de présentation et d'information à fournir doivent être appliqués sur une base rétrospective et, par conséquent, les montants comparatifs furent reclassifiés sur une base semblable lorsque possible.

Le changement a eu un impacte sur les éléments suivant :

Actifs nets investis en immobilisation et investis dans les frais d'acquisition reportés des donateurs

L'impact sur les états financiers de la Fédération concerne la présentation du bilan et de l'état de l'évolution de l'actif net de sorte que l'obligation de séparer l'actif net investi en immobilisation comme composante indépendante de l'actif net ne sera plus requise mais plutôt peut être présentée comme composante de l'actif net affecté à l'interne lorsque la Fédération en décide ainsi.

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2010

**Changement ultérieur
des conventions
comptables**
(suite)

La Fédération a choisit de continuer à présenter ses actifs nets investis en immobilisation séparément, mais ils sont maintenant catégorisés comme actifs nets affectés à l'interne.

De plus, la Fédération a choisit les mêmes normes de présentation pour ses actifs nets investis dans les frais d'acquisition reportés des donateurs.

État des flux de trésorerie

Les changements à l'état des flux de trésorerie de la Fédération concerne la définition des espèces et quasi-espèces. Les espèces et quasi-espèces seront maintenant définies comme étant les soldes bancaires; les dépôts à terme; et les placements à court terme fortement liquide qui peuvent être convertis en argent comptant déterminable et dont la valeur risque peu de varier. Normalement, seulement les placements non participatifs venant à échéance en 90 jours ou moins de leur date d'achat seront considérés comme faisant partie des quasi-espèces. Autrement, ils seront inclus dans les activités d'investissement. De plus, les découverts bancaires seraient inclus dans les quasi-espèces s'ils sont remboursables sur demande et font partie intégrante de la gestion de l'encaisse de la Fédération, alors que le solde bancaire fluctue de façon régulière entre un découvert et un solde positif. Autrement, ils seront inclus dans les activités de financement. Auparavant, la Fédération définissait ses espèces et quasi-espèces comme étant son encaisse et ses placements à court terme. Par conséquent, les espèces et quasi-espèces sont présentés de façon distincte au bilan et à l'état des flux de trésorerie, tandis qu'auparavant, elles étaient combinées avec les placements de la Fédération. De plus, les placements sont présentés au bilan comme actif à long terme afin de mieux présenter la politique de gestion des risques financiers de la Fédération tel que mentionné dans ce sommaire des principales conventions comptables.

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2010

| | | | |
|---|--|-------------------|-------------|
| Changement ultérieur des conventions comptable (suite) | <u>État des flux de trésorerie</u> (suite) | | |
| | L'état des flux de trésorerie de la Fédération's exprimé en milliers de dollars, fut reclassés tel que suit: | | |
| | | <u>2010</u> | <u>2009</u> |
| | Diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation représentant le gain net réalisé sur les placements à long terme | (17) \$ | (9) \$ |
| | Augmentation (diminution) des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement représentant les revenus nets sur la vente (coût d'acquisition) de placements à long terme | (462) | 1 526 |
| | Diminution des flux de trésorerie provenant des autres activités représentant le gain net non-réalisé sur placements reclassés aux activités d'investissement | (120) | (47) |
| | Augmentation (diminution) du solde des espèces et quasi-espèces pour l'exercice reclassés aux activités d'investissement représentant la variation de la valeur au livre des placements à long terme | (599) | 1 470 |
| | Diminution du solde des espèces et quasi-espèces au début de l'exercice représentant la valeur au livre des placements à long terme | (6 196) | (7 666) |
| | Diminution du solde des espèces et quasi-espèces en fin d'exercice représentant la valeur au livre des placements à long terme | (6 795) \$ | (6 196) \$ |
| | Espèces et quasi-espèces tel que définis auparavant | 9 457 \$ | 9 466 \$ |
| | Impact du changement de la définition des espèces et quasi-espèces représentant les placements à long terme reclassés comme activités d'investissement | (6 795) | (6 196) |
| | Espèces et quasi-espèces tel que redéfinis | 2 662 \$ | 3 270 \$ |

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2010

**Changement ultérieur
des conventions
comptables (suite)**

Présentation des revenus et des dépenses brutes

L'impact sur l'état des résultats d'exploitation de la Fédération est l'obligance de présenter et de comptabiliser les revenus et les dépenses sur une base brute lorsqu'un organisme agit pour son compte dans une transaction et sur une base nette lorsqu'un organisme agit comme une agence. L'adoption de ces changements n'a eu aucun impact sur la Fédération car la présentation antérieure était conforme à ces nouvelles normes.

Présentation des dépenses allouées

Ce changement établi de nouvelles normes de présentation pour les organismes qui choisissent de classer une partie ou la totalité de leurs dépenses selon la fonction et d'allouer des dépenses à un certain nombre de fonctions auxquelles les dépenses s'appliquent. Ces nouvelles normes de présentation comprennent la politique de la Fédération pour l'allocation des dépenses générales de soutien et de levée de fonds aux autres fonctions, incluant la nature de la dépense allouée, la base sur laquelle cette allocation a lieu et le montant alloué. Ces informations supplémentaires ont été incluses dans la convention comptable intitulée allocation des dépenses au sommaire des principales conventions comptables et à la note 11 des états financiers.

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2010

1. Encaisse et placements à court terme

| | <u>2010</u> | <u>2009</u> |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Encaisse | 113 \$ | 162 \$ |
| Fonds du marché monétaire | <u>2 549</u> | <u>3 108</u> |
| | <u>2 662 \$</u> | <u>3 270 \$</u> |

Les comptes d'encaisse sont détenus par deux institutions financières et portent intérêt. En fin d'exercice, les fonds du marché monétaire portent un taux d'intérêt de 0,42 % (2009 - 1,62 %). Les placements dans les fonds du marché monétaire peuvent facilement être liquidés si le besoin surviendrait, et conséquemment, ils sont considérés comme étant quasi-espèces. La valeur comptable des fonds du marché monétaire représente leur valeur marchande actuelle.

La Fédération a accès à une ligne de crédit non utilisée avec la banque au montant de 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,75 %.

2. Placements

Les placements comprennent des bonds du gouvernement canadien, de gouvernements provinciaux ou de corporations ainsi que des titres à revenu fixe. Le taux d'intérêt effectif pondéré des placements est de 2,28 % (2009 - 2,93 %). Ces placements sont négociés en bourse et peuvent être liquidés si nécessaire. Cependant, les placements sont présentés au bilan comme actif à long term afin de mieux refléter la politique de gestion de risques financiers de la Fédération tel qu'expliqué au sommaire des principales conventions comptables. La valeur au livre des placements reflètent leur juste valeur actuelle.

Au courant de l'exercice, les profits et pertes nets non réalisés résultant de l'application des nouvelles normes reliées aux instruments financiers tel que décrit au sommaire des principales conventions comptables totalisaient un gain net non réalisé de 120 000 \$ (2009 - 47 000 \$). Ce gain est comptabilisé comme revenu de placement à l'état des résultats d'exploitation.

Le gain net cumulatif non réalisé en date du 28 février 2010 est de 259 000 \$ (2009 - 139 000) et est présenté comme réserve affectée à l'interne au bilan.

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2010

3. Accord avec Environnement Canada

La Fédération a un accord avec Environnement Canada par lequel les deux organisations contribueront des fonds pour le développement d'une initiative visant la sensibilisation de la faune. Les revenus provenant du programme d'éducation comprennent 100 000 \$ (2009 - 150 000 \$) reçu d'Environnement Canada en conjonction avec cet accord. L'accord prend fin le 31 mars 2012.

Si l'un des parties met fin à l'accord avant son expiration, Environnement Canada est seulement responsable des coûts éligibles déjà encourus et des engagements non renversables de la Fédération. De plus, dans le cas où Environnement Canada réduirait le financement en raison du budget annuel du gouvernement, une contrainte de dépense parlementaire ou gouvernementale ou une restructuration ou réorganisation du mandat et des responsabilités fédérales, le solde à payer peut être réduit par un pourcentage égale ou moins que le pourcentage de la réduction.

En 2004, tel que stipulé dans l'accord, la Fédération a reçu des contributions de 100 000 \$, qui a dû être mis de côté ainsi que 100 000 \$ des fonds de la Fédération. Ces fonds ne peuvent être utilisés que lorsque aucun autre financement sera disponible. Ces placements à court terme affectés sont investis dans des fonds monétaires et portent intérêts au taux de 0,42 % (2008 - 1,62 %). Les intérêts gagnés sur ces placements peuvent être utilisés afin de poursuivre cette initiative.

4. Immobilisations

| | 2010 | | | 2009 | | |
|--|-----------------|----------------------|------------------------|-----------------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Terrain | 168 \$ | - | 168 \$ | 168 \$ | - | 168 \$ |
| Terrain détenu pour le développement de programmes | 250 | - | 250 | 250 | - | 250 |
| Bâtiment et améliorations | 2 042 | 474 | 1 568 | 1 918 | 422 | 1 496 |
| Équipement informatique | 521 | 362 | 159 | 429 | 306 | 123 |
| Équipement de bureau | 535 | 448 | 87 | 458 | 415 | 43 |
| Mobilier de bureau | 399 | 312 | 87 | 349 | 296 | 53 |
| | 3 915 \$ | 1 596 \$ | 2 319 \$ | 3 572 \$ | 1 439 \$ | 2 133 \$ |

Il y a plusieurs années, un terrain fut remis gratuitement à la Fédération pour laquelle aucune juste valeur n'a pu être raisonnablement déterminée. Aucune valeur n'a donc été incluse ci-haut en ce qui a trait ce terrain reçu gratuitement.

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2010

5. Frais d'acquisition reportés des donateurs

| | <u>2010</u> | <u>2009</u> |
|-----------------------------|----------------------|---------------|
| Coût | 3 169 \$ | 3 279 \$ |
| Moins: amortissement cumulé | <u>2 613</u> | <u>2 373</u> |
| Valeur comptable nette | <u>556 \$</u> | <u>906 \$</u> |

Chaque année, le coût et l'amortissement cumulé des acquisitions entièrement amorties ont été retirés des livres de la Fédération. En 2010, le montant fut de 739 000 \$ (2009 - 665 000 \$).

6. Crédoiteurs et charges à payés

Les crédoiteurs et les charges à payés comprennent néant \$ canadien (2009 - 424 000 \$ canadien) libellés en dollars américains. De plus, les crédoiteurs et les charges à payés comprennent 85 000 \$ (2009 - néant \$) reliés aux immobilisations.

7. Information à fournir concernant le capital

L'information à fournir concernant le capital de la Fédération concorde avec les recommandations du chapitre 1535, Informations à fournir sur le capital, du manuel de l'ICCA, qui fixe les normes relatives aux informations à fournir concernant le capital de la Fédération et la façon dont il est géré.

Le capital de la Fédération comprend ses actifs nets qui en date du 28 février 2010 étaient de 11 017 000 \$ (2009 - 10 685 000 \$). De ce montant, 2 319 000 \$ affecté à l'interne (2009 - 2 133 000 \$) finance complètement l'investissement de la Fédération dans ses immobilisations et 556 000 \$ (2009 - 906 000 \$) est affecté à l'interne afin de financer complètement l'investissement de la Fédération dans ses frais d'acquisition reportés des donateurs. Tel qu'expliqué à la note 3, 200 000 \$ (2009 - 200 000 \$) du capital de la Fédération est mis de coté pour fin de dotation. En date du 28 février 2010, les réserves internes affectées de la Fédération totalisaient 7 683 000 \$ (2009 - 7 307 000 \$) tel que présentées au bilan de la Fédération et conformément à la convention approuvée par le Comité exécutif de la Fédération tel que décrit de façon plus approfondie dans cette note. Les objectifs de la Fédération en ce qui a trait à la gestion de la balance de son capital affecté à l'interne est de maintenir sa capacité de :

- opérer efficacement;
- rencontrer le contingent des versements tel que déterminé par l'Agence du revenu du Canada;
- fournir des liquidités pour les opportunités de croissance;

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2010

7. Information à fournir concernant le capital (suite)

- avoir des fonds disponibles pour les dépenses cycliques (i.e. dépenses dont l'occurrence n'est pas annuelle);
- avoir des fonds disponibles pour des augmentations inattendues de dépenses ou des diminutions inattendues des recettes; et
- fournir une structure constante et prévisible entourant les cotisations annuelles.

Les montants alloués à la balance des actifs affectés à l'interne sont déterminés par référence aux actifs nets non-affectés disponible à l'allocation. La raison d'être de chaque composante des actifs nets affectés à l'interne de la Fédération ainsi que l'ordre dans lequel les montants sont mis de côté est telle qui suit :

- La réserve de remplacement d'immobilisations, si elle existe, vise à fournir des fonds disponibles afin de permettre le remplacement d'immobilisations.
- La réserve de fonds de roulements, si elle existe, vise à fournir des fonds disponibles en cas de perturbations inattendues dans les activités de levée de fonds.
- La réserve de programmes, si elle existe, vise à fournir des fonds disponibles afin de permettre la continuité des programmes de conservation.
- La réserve du contingent des versements obligatoires vise à fournir des fonds disponibles afin d'aider la Fédération à rencontrer le contingent des versements tel que requis par l'Agence du revenu du Canada dans le cadre des dépenses de programmes charitables. Cette réserve ne représente pas le contingent des versements obligatoires de la Fédération, mais plutôt les fonds disponibles afin de rencontrer une partie de cette obligation si jamais le besoin advenait.

Puisque les placements de la Fédération furent catégorisés comme étant détenus à des fins de transactions, toutes variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats lorsqu'elles ont lieu. Cependant, la Fédération sépare la portion non réalisée de la variation de la juste valeur en date du 28 février 2010, soit 259 000 \$ (2008 - 139 000 \$), comme composante distincte de l'actif net affecté à l'interne en tant que profits (pertes) nets sur placement non réalisés. Par conséquent, les autres actifs nets affectés à l'interne de la Fédération ne sont pas affectés avant que les gains ou pertes nets soient réalisés.

De plus, la Fédération a des obligations reliées aux cotisations annuelles qui constituent des revenus différés au 28 février 2010 au montant de 527 000 \$ (2009 - 562 000 \$). Ces fonds sont disponibles pour fin de financement des activités d'exploitation de la Fédération pour l'année subséquente.

Les politiques de gestion de risques financiers de la Fédération, tel que décrits au sommaire des principales conventions comptables, furent établies afin d'aider la Fédération à rencontrer ses objectifs décrits plus haut, en assurant que le capital investis en marché boursier de la Fédération n'est pas à risque et que la Fédération ait suffisamment de liquidités. La Fédération a aussi une marge de crédit non utilisée d'un montant de 500 000 \$ tel que décrits à la note 1, et est disponible afin de fournir des liquidités. Le comité exécutif de la Fédération n'établit pas de critère quantitatif en qui concerne le retour sur le capital, autre qu'établie dans ces politiques de gestion de risques financiers.

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2010

7. Information à fournir concernant le capital (suite)

La Fédération n'est pas sujette à des restrictions imposées de l'externe sur son capital à l'exception des informations présentées à la note 3 concernant les actifs nets affectés pour fin de dotation.

De plus, tel qu'expliqué à la note 9, la Fédération contrôle la Fondation canadienne de la faune qui n'a pas été consolidée dans ces états financiers. Par conséquence, les actifs nets auxquels fait référence cette note ne comprennent pas la Fondation.

8. Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement

Le montant des variations des éléments hors caisse du fonds de roulement est composé des variations (entrées ou sorties de fonds des activités d'opérations) des comptes suivants:

| | <u>2010</u> | 2009 |
|--|-----------------|--------|
| Débiteurs | (75) \$ | 38 \$ |
| Dépenses payées d'avance | 134 | 53 |
| Créiteurs et charges à payer à l'exception des montants reliés aux immobilisations (note 6) | (614) | 537 |
| Obligations découlant des cotisations annuelles Court et long terme | (35) | 47 |
| | (590) \$ | 675 \$ |

9. La Fondation canadienne de la faune

La Fondation canadienne de la faune (Fondation) gère des fonds en fiducie pour qu'ils soient utilisés par la Fédération et par d'autres organisations qui partagent les mêmes objectifs que la Fédération ou la Fondation. D'après les règlements de la Fondation, celle-ci doit payer, transférer, ou assigner à la Fédération, une partie ou la totalité de ses actifs non-affectés, ses recettes, y compris le bénéfice net, à la demande de la Fédération. La Fondation est incorporée sans capital-actions sous la Partie II de la Loi sur les corporations du Canada. La Fondation est inscrite comme oeuvre de charité, elle est donc exonérée d'impôt et peut émettre des reçus officiels aux fins d'impôts à ses donateurs.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec les états financiers de la Fédération. Les états financiers de la Fondation peuvent être obtenus sur demande. Le résumé des actifs, passifs, solde des fonds, recettes et dépenses de cette entité non consolidée pour l'exercice terminé le 28 février 2010 est présenté ci-dessous avec les montants comparatifs pour l'exercice terminé le 28 février 2009:

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2010

9. La Fondation canadienne de la faune (suite)

| | 2010 | | | 2009 | |
|--|------------------|-------------------|----------------------|-----------------|----------|
| | Fonds général | Fonds affectés | Fonds de dotation | Total | Total |
| Actif | 1 516 \$ | 469 \$ | 224 \$ | 2 209 \$ | 1 740 \$ |
| Passif | 28 \$ | 10 \$ | - | 38 \$ | 30 \$ |
| Solde des fonds | | | | | |
| Affectés à l'externe | - | 435 | 224 | 659 | 829 |
| Affectés à l'interne | 968 | - | - | 968 | 926 |
| Opérations | 358 | - | - | 358 | 515 |
| Profits (pertes) sur placement non réalisés | 162 | 24 | - | 186 | (560) |
| | 1 488 | 459 | 224 | 2 171 | 1 710 |
| | 1 516 \$ | 469 \$ | 224 \$ | 2 209 \$ | 1 740 \$ |
| Recettes | 152 \$ | 20 \$ | 1 \$ | 173 \$ | 229 \$ |
| Revenues (pertes) de placement | 414 | 70 | - | 484 | (1 004) |
| Dépenses | (38) | (158) | - | (196) | (166) |
| Excédent (défiance) des recettes sur les dépenses pour l'exercice | 528 | (68) | 1 | 461 | (941) |
| Solde des fonds, au début de l'exercice | 960 | 527 | 223 | 1 710 | 2 651 |
| Solde des fonds, à la fin de l'exercice | 1 488 \$ | 459 \$ | 224 \$ | 2 171 \$ | 1 710 \$ |

Les fonds affectés de 435 000 \$ (2009 - 606 000 \$) comprennent le fonds canadien de la faune, au montant de 281 000 \$ (2009 - 412 000 \$). Le fonds canadien de la faune fut établi par la Fédération afin de financer divers programmes de conservation.

La réserve générale de la Fondation inclue un solde affecté à l'interne qui représente son capital permanent au montant de 968 000 \$ (2009 - 926 000 \$). L'augmentation du capital permanent a été de 42 000 \$ (2009 - 76 000 \$) suite à des dons commémoratifs et des abonnements à vie reçus de la Fédération canadienne de la faune.

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2010

9. La Fondation canadienne de la faune (suite)

Les placements de la Fondations ont été catégorisés comme actifs financiers détenus à des fins de transactions. Toutes variations de la juste valeur fut comptabilisées aux résultats d'exploitation de la Fondation lorsqu'elles furent réalisées. La Fondation a séparé la portion non réalisée des variations de justes valeurs existantes en fin d'exercice comme une composante distincte de l'actif net.

De plus, de temps à autre, la Fédération et la Fondation finance leurs programmes entre eux. Le financement pour l'exercice 2010 consiste de 10 000 \$ de la Fondation à la Fédération. Aucun financement n'a eu lieu lors de l'exercice de 2009.

Certaines dépenses administratives de la Fondation sont payées par la Fédération et chargées à la Fondation. Ces transactions se font dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, ce qui représente le montant réel des dépenses engagées par la Fédération pour le compte de la Fondation. La Fédération fournit aussi des services administratifs et généraux qui n'ont pas été totalement imputés à la Fondation.

Les soldes dus et à recevoir de la Fondation qui résultent des transactions mentionnées ci-haut, portent aucun intérêt et sont remboursables sur demande. Aucune somme d'importance était payable pour l'exercice 2010 ou 2009.

10. Avantages payables au personnel

La Fédération participe à un régime à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite. La dépense de l'exercice reliée au régime est de 87 000 \$ (2009 - 88 000 \$) qui représente la contribution actuelle requise de la Fédération au régime pour l'année.

11. Dépenses de levée de fonds

Les dépenses de levée de fonds présentées à l'état des résultats d'exploitation au montant de 4 392 000 \$ (2009 - 4 910 000 \$) sont présentées suite à l'allocation de 2 733 000 \$ (2009 - 3 862 000) au programmes d'éducation des dépenses de matériaux, de brochures et de poste reliées aux campagnes de courrier direct de la Fédération.

12. Montants comparatifs

Dans certains cas, les montants de l'année 2009 présentés pour fins de comparaison ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée des états financiers de l'exercice actuel.

La Fédération canadienne de la faune

Annexe des dépenses

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 28 février 2010

| | <u>Programmes sur la préservation de la faune</u> | | | <u>Services de soutien</u> | | Total 2010 | Total 2009 |
|---|---|---------------------------------------|------------------------------|----------------------------|---|-----------------------|------------------|
| | Programmes d'éducation | Cotisations - Publications | Autres Programmes | Levée de fonds | Administration et frais généraux | | |
| Impression, publication et distribution | 4 997 \$ | 577 \$ | 171 \$ | 2 568 \$ | 8 \$ | 8 321 \$ | 9 889 \$ |
| Salaires et charges sociales | 1 815 | 49 | 368 | 342 | 632 | 3 206 | 3 654 |
| Charges locatives | 112 | - | 28 | 17 | 20 | 177 | 173 |
| Communication et traitement informatique | 154 | 49 | 39 | 351 | 406 | 999 | 960 |
| Assemblée annuelle, autres assemblées et conférences | 339 | - | 203 | - | 151 | 693 | 746 |
| Amortissement des immobilisations | 71 | - | 18 | 34 | 34 | 157 | 168 |
| Amortissement des frais d'acquisition des donateurs | - | - | - | 980 | - | 980 | 1 212 |
| Autres | 64 | - | 8 | 100 | 63 | 235 | 350 |
| | 7 552 \$ | 675 \$ | 835 \$ | 4 392 \$ | 1 314 \$ | 14 768 \$ | 17 152 \$ |